



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord
RAPPORT DU MAIRE
Sur la situation financière

Conformément à l'article 955 du *Code municipal*, je vous transmets les renseignements suivants concernant la situation financière de la municipalité :

État financier et rapport des vérificateurs pour 2007

Le vérificateur de la municipalité a confirmé que les états financiers au 31 décembre 2007 reflètent fidèlement la situation financière à cette date.

	Budget 2007	Réel 2007
REVENUS:		
Taxes	\$266 800	\$263 160
Paiement tenant lieu de taxe	\$610	\$610
Autres revenus	\$25 050	\$53 696
Total des revenus	\$292 460	\$317 466
DÉPENSES:		
Administration générale	\$36850	34206
Salaires et avantages sociaux	\$52676	\$46539
Dépenses de gestion	\$52358	\$71367
Dépenses électorales et référendaires	\$-	\$-
Urbanisme	\$44080	\$31949
Quotes-parts MRC des Laurentides	\$60281	\$62857
Voirie	\$19500	\$11335
Hygiène du milieu	\$ -	\$15000
Frais financiers	\$600	\$126
Acquisition d'immobilisations corporelles	\$1615	\$1134
Total des Dépenses	\$267 960	\$274 213
Affectations montants futur	(\$24 500)	(\$23 909)
SURPLUS :	0	\$19 344

Surplus 2007 de \$19 333 (revenus moins dépenses) est le résultat des droits de mutation supérieurs au budget et économies sur dépenses de fonctionnement. Il n'y a aucun contrat comportant une somme de plus de 25 000,00\$ et aucun contrat de plus de 2 000,00\$ conclus au cours de la période ci-après avec un même cocontractant dont le total dépasse 25 000,00\$ de janvier à décembre 2007.

Traitement des élus

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, j'inclus dans le présent rapport les rémunérations et les allocations de dépenses des membres du conseil pour l'année 2008 :

Le Maire reçoit de la Municipalité :	rémunération \$6,198	Allocation : \$3,099
Le Maire reçoit de l'agglomération :	rémunération \$6,507	Allocation : \$3,272
Le Maire reçoit de la MRC :	rémunération \$1 360	Allocation : \$680
Chacun des conseillers :	rémunération \$2,066	Allocation : \$1,033

Principales réalisations 2008

1. Mise en place d'un site Web (www.lac-tremblant-nord.qc.ca).
2. Un contrôle accru des travaux de construction a permis une diminution du nombre de constats d'infraction;
3. La municipalité a appuyé financièrement des organismes locaux et régionaux dont la vocation est la protection de l'environnement;
4. La municipalité a appuyé l'organisme PLTN afin d'assurer des services adéquats à l'ensemble des citoyens en plus de protéger la qualité du lac;
5. Le service de l'urbanisme a effectué un relevé précis de la situation des installations septiques et un système de contrôle a été mis sur pied afin de s'assurer du respect de la réglementation en matière de traitement des eaux usées;
6. Mise en place de conteneurs pour le recyclage aux lieux de cueillette des ordures.
7. Réparation, par l'agglomération, des fossés menant à la marina de Lac-Tremblant, réduisant ainsi l'érosion du stationnement.
8. Modification de l'installation de la borne fontaine sèche au domaine de la Tranquilité afin d'assurer son bon fonctionnement en hiver.
9. Adoption de plusieurs règlements, les principaux étant :
 - a. Normes concernant vidange fausses septiques
 - b. Augmentation frais lors de demande dérogation mineure afin de s'assurer de couvrir les coûts de la municipalité.
 - c. Augmentation frais pour permis ou certificat mais l'abolition de frais pour permis de coupe d'arbre.
 - d. Règlement afin de préciser grandeur des bâtiments accessoires + établissement de normes d'éclairage.
 - e. Règlement obligeant demandeurs de se conformer code national bâtiment ;
 - f. Divers autres règlements.

En tant que maire d'une municipalité liée, je participe activement et régulièrement à plusieurs comités de la Ville de Mont-Tremblant, dont ceux de la police, protection des incendies, les travaux publics, finances et ressources humaines afin de toujours être bien informé et défendre au besoin les intérêts des citoyens de l'agglomération. Ceci me permet aussi d'entretenir des relations de saine collaboration au sein de l'agglomération, assurant ainsi son bon fonctionnement.

Orientations générales du prochain budget pour 2009

L'orientation générale du prochain budget prévoit :

1. Recommander au conseil d'agglomération des coupures et réduction de la dette d'agglomération afin de mieux faire face à l'incertitude économique des années à venir et à la réduction possible de l'évaluation foncières de la région.
2. Poursuivre la défense des intérêts des citoyens de l'agglomération de la ville de Mont-Tremblant et à la MRC des Laurentides.
3. Poursuite de la vérification de la conformité des installations septiques;
4. Participation au programme Bleu Laurentides afin d'assurer des tests de la qualité de l'eau.
5. Continuer l'inspection des rives en regard au déboisement;
6. Contrôle et suivi des modifications réglementaires afin de se conformer aux normes de la MRC
7. poursuivre l'appui financier à PLTN afin d'assurer un service adéquat à la population.
8. La poursuite du contrôle des permis de construction;
9. Continuer la refonte de la réglementation d'urbanisme
10. Continuer d'ajuster à la baisse, dans la mesure du possible, le taux de la taxe foncière de la municipalité tout en poursuivant les mêmes objectifs.
11. Accroître, par l'entremise de l'agglomération, la présence policière les fin-de-semaines sur le lac Tremblant.

Le conseil a débuté en novembre l'étude du budget 2009 pour notre municipalité mais le délai d'adoption du budget d'agglomération retarde jusqu'au 24 Janvier 2009 l'adoption du budget de LTN. Une période de questions durant cette session sur le budget et le programme triennal sera à l'ordre du jour. Le conseil se fera un plaisir de vous accueillir à cette importante session.

Jean Grégoire, maire
Le 06 Décembre, 2008